

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 21/11/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 08/12/17
Affichage le : 29/12/17
Transmission préfecture le : 29/12/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20171222-lmc1100959-DE-1-1
Du : 29/12/17
Délibération exécutoire le : 29/12/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 décembre 2017

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.3312-1,

Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Monsieur le Président du Conseil départemental relative aux orientations budgétaires de la collectivité départementale pour l'exercice 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Donne acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 en séance publique ce jour.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 décembre 2017

TENUE DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

Votent POUR (42) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capiiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procuration (1) : Alexandre Joly à Pierre Bédier.